



**SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS
DE L'ÉDUCATION DE LAURENTIDES-LANAUDIÈRE
SPPELL**

**BILAN DU PLAN D'ACTION
2018-2019**

Adopté par le CA du 3 avril 2019

LES THÈMES DU PLAN D'ACTION POUR L'ANNÉE 2018-2019

THÈME 1 : LES RELATIONS DE TRAVAIL ET LA COMMUNICATION

THÈME 2 : NÉGOCIATIONS

THÈME 3 : ENGAGEMENT ET SOLIDARITÉ

THÈME 1 : RELATION DE TRAVAIL

Sous ce thème sont regroupées les tâches liées au mandat des membres élus.es ainsi on y retrouve: le soutien aux délégués.es lors de l'application de la convention collective, du code travail et des autres lois. De plus, les membres élus.es doivent s'assurer de poursuivre un travail d'éducation syndicale par les communications et les rencontres auprès des membres.

OBJECTIFS	MOYENS	RESPONSABLES	ÉVALUATION
1.1 Assurer l'application de la convention collective, du code du travail et des autres lois.	<ul style="list-style-type: none">▪ Par le Comité des relations de travail▪ Par des accompagnements individuels.▪ Par des suivis des dossiers (contrats, entente, congés maladie, etc.)	<ul style="list-style-type: none">▪ Les membres du C.A.▪ Les délégations▪ Soutien de la FPPE	Dans l'application de la convention: <ul style="list-style-type: none">• SAMARES:<ul style="list-style-type: none">○ Dépôt de 7 nouveaux griefs pour un total de 15 dossiers actifs○ 1 arbitrage en cours○ 1 entente○ 1 contestation TAT○ une multitude d'autres dossiers de RH• RIVIÈRE-DU-NORD :<ul style="list-style-type: none">○ Dépôt de 3 nouveaux griefs pour un total de 11 griefs actifs○ 2 ententes de règlement○ 3 contestations TAT• LAURENTIDES :<ul style="list-style-type: none">○ Résiliation de l'entente de Noël (à suivre)○ 1 entente en cours (projet-pilote)○ Médiation en FGA (à suivre)○ Dépôt de 3 nouveaux griefs pour un total de 7 griefs actifs.• PIERRE-NEVEU :<ul style="list-style-type: none">• 1 entente date de début des projets

			spécifiques (maintenant la date réelle et non pas le début d'année scolaire) <ul style="list-style-type: none"> ● 8 griefs actifs ● bon calcul des échelons pour les maîtrises <ul style="list-style-type: none"> ● CRT: <ul style="list-style-type: none"> ○ Samares: 7 ○ Laurentides: 4 ○ RDN : 4 ○ Pierre-Neveu : 3
1.2 Poursuivre le soutien des délégués.es dans l'application de la convention collective du code du travail et des autres lois.	<ul style="list-style-type: none"> ● Libérations qui permettent d'accorder du temps au suivi des dossiers. ● Conseiller juridique qui guide et accompagne dans les démarches de nature légales ou conventionnées. ● Conseil d'administration qui assure la cohésion de toutes ces démarches. ● Formations qui assurent une qualité et une évolution des porteurs de dossiers. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membres du C.A. ▪ Soutien de la FPPE et de la CSQ ▪ Membres du C.A. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Conseils d'administration : 11 ● Rencontres individuelles avec le conseiller juridique : plusieurs consultations téléphoniques et présentiels. ● Formation délégué niveau 1 : 0 ● Formation délégué niveau 2: 0 ● Formation SST: 0
1.3 Poursuivre l'éducation syndicale, la communication et les rencontres auprès des membres.	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagnements individuels ● Rencontres d'unité ● Communication 	<ul style="list-style-type: none"> ● Membres du C.A. ● Soutien de la FPPE et de la CSQ 	<ul style="list-style-type: none"> ● Conseils fédéraux ● Conseil d'administration

THÈME 2 : NÉGOCIATIONS ET APPLICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Dans un but d'efficacité et de désir d'amélioration des conditions d'exercices de nos professions, la négociation doit demeurer un objectif ultime à atteindre lorsque survient des irritants communs. Suite à la signature de la convention collective il est

important d'informer les membres sur l'application de la convention collective 2015-2020.

OBJECTIFS	MOYENS	RESPONSABLES	ÉVALUATION
2.1 Informer et faire le suivi des dispositions de la convention collective 2015-2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assemblées d'unités ▪ Assemblée générale ▪ Conseils fédéraux des négociations ▪ Conseils généraux des négociations ▪ Communications diverses 	<ul style="list-style-type: none"> • Présidence • Membres du C.A • Délégations • L'ensemble des membres 	<ul style="list-style-type: none"> • Courriels • Assemblées d'unités • Participation aux instances CF, CG, CGN. • Formation auprès des délégations sur les nouvelles dispositions de la convention collective • Dépliant Foire aux questions du comité d'action sociopolitique
2.2 Mobiliser les membres dans des actions concrètes de revendications.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Courriels ▪ Assemblées d'unités ▪ Consultation par sondage en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Membres du C.A. et délégations ▪ Présidence ▪ L'ensemble des membres 	

THÈME 3 : ENGAGEMENT ET SOLIDARITÉ

Afin de rejoindre tous les membres sans exception, nous devons nous inscrire dans un processus de sensibilisation, d'éducation syndicale et d'engagement individuel, ceci dans le but de promouvoir la solidarité et d'assurer une relève

syndicale. De plus, la promotion et la valorisation de nos professions doivent toujours demeurer une priorité.

OBJECTIFS	MOYENS	RESPONSABLES	ÉVALUATION
<p>3.1 Sensibiliser et soutenir les membres devant l'importance de leurs contributions aux activités syndicales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assemblée générale ▪ Assemblées d'unités ▪ Comités SPPÉLL ▪ Réseaux FPPE et CSQ ▪ Autres instances ▪ Formations ▪ Promotion et communications ▪ Sondage en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présidence et membres du CA ▪ Délégation ▪ Membres des comités ▪ FPPE et CSQ 	<ul style="list-style-type: none"> ● Assemblées d'unités ● Réseaux des jeunes et des femmes ● Comité des finances (1 rencontre) ● Comité préparation de l'assemblée générale (2 rencontres)
<p>3.2 Assurer une relève syndicale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la présence des déléguées adjointes au sein du conseil d'administration ▪ Création d'un comité de la relève 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présidence ▪ Membre du C.A. ▪ Déléguées adjointes ▪ Membres du comité de la relève 	<p>On a eu une rencontre avec les déléguées adjointes.</p> <p>Deux rencontres du comité de la relève.</p>